

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 449

présenté par

Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

-----

**ARTICLE 34**Rétablir le *b* de l'alinéa 4 dans la rédaction suivante :« *b*) Sont ajoutés les mots : « , dans la limite de dix-huit mois » ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de rétablissement de la rédaction de l'article 34 retenue à l'Assemblée nationale en première lecture s'agissant du caractère renouvelable du délai d'inscription provisoire d'un acte à la nomenclature.